

## Communauté de Communes Petite Montagne

Compte rendu Conseil Communautaire du 09 avril 2019 - 20 heures

convocation 01 avril 2019

**PRESENTS** : Pierre GILBERT, Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Françoise GRAS, Jacques CALLAND, Cécile BESNIER-TRECOURT, Eric JACQUEMIN, Jean-Louis DELORME, Martine DUCLOS, Isabelle BRANCHY, André REYDELLET, Denis RENAUD, Bernard RUDE, Patrick ANDREY, Philippe LAMARD, Gérard CAILLON, Fabien BENACCHIO, Michel SOUSSIA, Rémy BUNOD, Nicole VELON, Jean-Yves BUCHOT, Patrick NIEL, Marie-Agnès GADIOLET, PAIN Michel, Jean-Louis BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Claude ROZ, Gérard CHARRIERE, Daniel DUVERNAY, Frédéric BRIDE

**ABSENTS EXCUSES** : Marie-Christine CHARBONNIER, Michel RAFFIN, Jérôme BENOIT, Jean-Claude NEVERS Thierry COMTE, Cyrille JOURNEAUX, Alain BORGES, Jacques GIRERD, Françoise DUBOCAGE.

**ABSENTS** : Micheline REBREYEND-COLIN, Lionel BUFFAVAND, Maurice BESSARD, Jean-Paul COULON, Pascal FEAU, Stéphane JACQUEMIN, Patrick BARDET, Fabienne BOUVIER et Alain ECOIFFIER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Gérard CHARRIERE

Le Président ouvre la séance et remercie les conseillers communautaires et Monsieur le Trésorier de leur présence. Il excuse les conseillers absents et particulièrement Monsieur JOURNEAUX qu'il voulait féliciter d'être papa.

**RENDU des DECISIONS** prises en vertu des délégations accordées au Président.

Assainissement collectif : auto-surveillance de 6 stations d'épuration

Le marché est confié au bureau d'études AMP Environnement situé à SENNECEY les DIJON moyennant 3840.00 € HT.

AROMAS hameau de Ceffia – lot 1 station

Une des entreprises du groupement d'entreprises, titulaire du marché, ORPEO Environnement a présenté un acte de sous-traitance. A ce titre les prestations : paysagers, clôture, portail seront réalisées par l'entreprises CHABOD Clôture espace verts pour un montant maximum de 10249.00 €HT.

L'étanchéité des filtres sera réalisée par l'entreprise NMG Entreprise pour un montant maximum de 7418.75 € HT.

AROMAS hameau de Ceffia – lot 2 réseau

Un acte de sous-traitance présenté par l'entreprise PETITJEAN, titulaire du marché, permettra à la société ORPEO Environnement de fournir et installer le poste de relevage, l'installation de l'armoire électrique, de la clôture et du portillon pour un montant total de 24 484 € HT. Cette décision annule et remplace celle du 05 mars 2019.

CORNOD – lot 1 station

Une des entreprises du groupement d'entreprises, titulaire du marché, ORPEO Environnement a présenté un acte de sous-traitance. A ce titre les prestations : paysagers, clôture, portail seront réalisées par l'entreprises CHABOD Clôture espace verts pour un montant maximum de 12023.00 €HT.

Le raccordement électrique est confié à ENEDIS pour un montant maximum de 1293.12 € HT.

CORNOD – lot 2 réseau.

Un acte de sous-traitance présenté par l'entreprise PETITJEAN, titulaire du marché, permettra à la société ORPEO Environnement de fournir et installer le poste de relevage, l'installation de l'armoire électrique pour un montant total de 13 600 € HT.

CORNOD – zonage

Le projet de zonage d'assainissement de CORNOD est soumis à enquête publique durant 32 jours soit du vendredi 26 avril 2019 au lundi 27 mai 2019 inclus. Le registre du commissaire enquêteur sera mis à disposition aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

**MODIFICATION de l'INTERET COMMUNAUTAIRE :**

Délibération du 05/03/2019- absence de majorité réglementaire - nouvelle délibération.

- Protection de l'environnement - Actions NATURA.
- MSAP (Maison Service Au Public) – localisation.

La délibération du 05 mars 2019 prise à l'unanimité des 29 conseillers communautaires présents ne peut être prise en compte par la Préfecture car la majorité des 2/3 des membres en exercice (49) n'est pas respectée.

Cette décision est reportée à une date ultérieure, cette majorité ne pourrait être de nouveau pas atteinte : 31 membres présents alors que 33 élus devraient être favorables à la modification de l'intérêt communautaire.

**FINANCES: Budget général**

- Approbation du compte de gestion – exercice 2018.

En l'absence du Président, ce qui n'est pas obligatoire, par 30 votants et 30 voix pour, le conseil communautaire approuve le compte de gestion de l'exercice 2018. Ce document, dressé par le Trésorier, reflète toutes les écritures comptables de la collectivité.

- Approbation et vote du compte administratif exercice 2018.

La présentation du compte administratif retraçant toutes les dépenses et recettes de la collectivité en 2018 est complétée par une analyse financière.

Gestion 2018 et résultats de clôture

Investissement :	Dépenses	1 266 911,13€	Recettes	929 453,22€	→ - 337 457,91 €
Fonctionnement :	Dépenses	4 744 364,74€	Recettes	5 400 806,85€	→ 656 442,11 €
					318 984,20 €

	Résultat clôture 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat gestion exercice 2018	Résultat clôture 2018	Reste à réaliser 2018	Résultat avec restes à réaliser
<b>INVESTISSEMENT</b>	-473 288,78 €		- 337 457,91 €	- 810 746,69 €	10 241,00 €	- 800 505,69 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	1 552 860,95 €	604 490,78 €	656 442,11 €	1 604 812,28 €		1 604 812,28 €
<b>TOTAL</b>	1 079 572,17 €	604 490,78 €	318 984,20 €	794 065,59 €		804 306,59 €

- Affectation des résultats de clôture.

En l'absence du Président, ce qui n'est pas obligatoire, par 30 votants et 30 voix pour, le conseil communautaire affecte le résultat de fonctionnement à la section d'investissement à hauteur du déficit de clôture de cette section soit 800 505.69 € à l'article 1068. Il constate que le report de fonctionnement sur le budget 2019 sera de 804 306.59 €

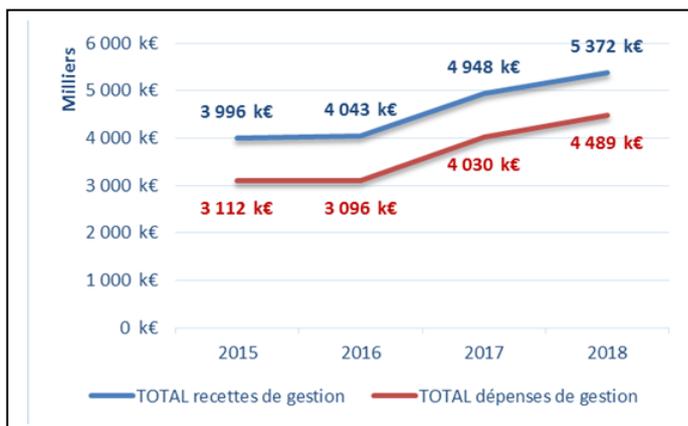
Analyse financière : quelques éléments

- La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) qui est égale à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, diminuée du montant des remboursements d'emprunts en capital est un des indicateurs retenus par les financiers

Evolution CAF nette 2008-2018



- Evolution des recettes réelles et des dépenses réelles de fonctionnement



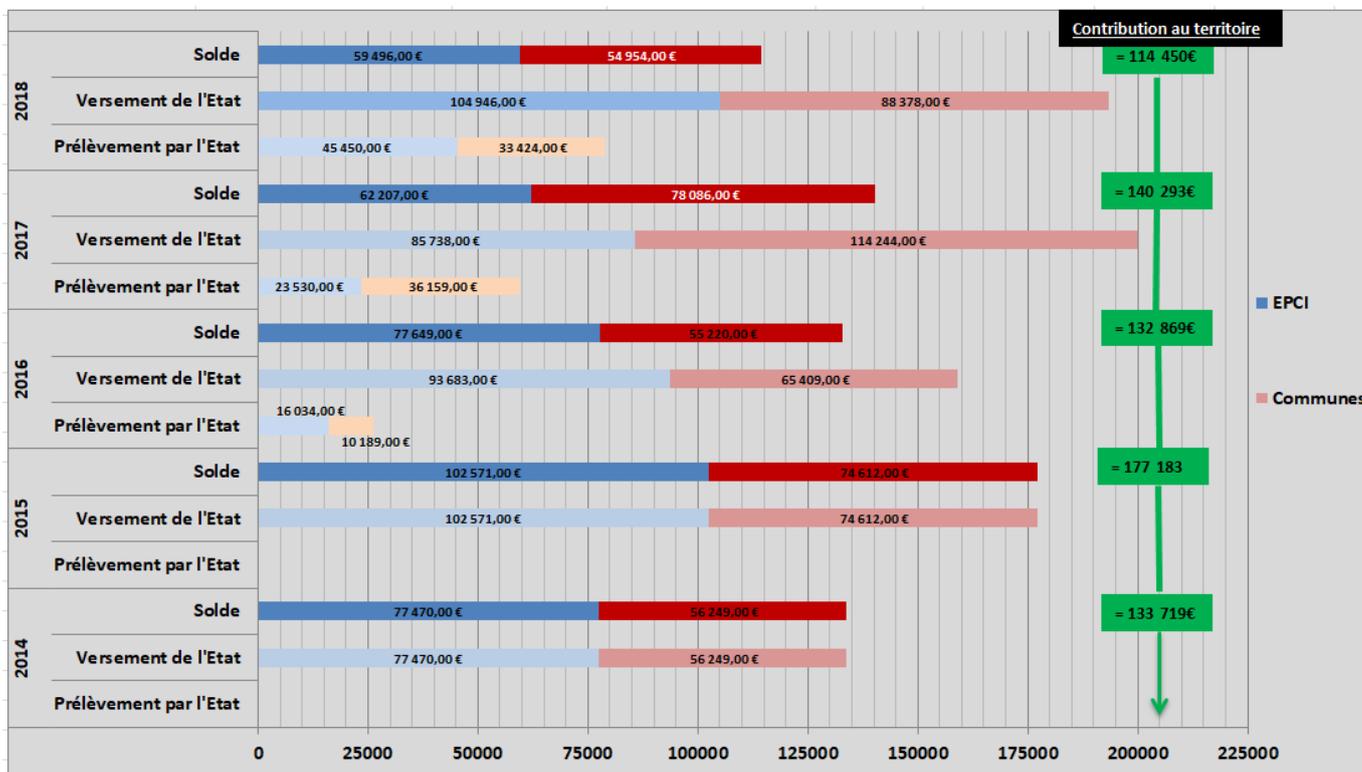
La « cassure » 2017 s'explique par le passage au régime de Fiscalité Professionnelle Unique. Ce changement implique que le produit de la CVAE issue de la Contribution Territoriales des Entreprises (ex Taxe professionnelle) est versé en totalité à la Communauté de Communes, qui le reverse ensuite à chaque commune – après déduction des charges transférées en cas de transfert de compétence.

Les impôts et taxes représentent 60 % des recettes 2018. Cette donnée souligne « l'autonomie financière » de la collectivité par rapport aux dotations de l'Etat. L'augmentation des taux donc de l'effort fiscal de chacun a permis de limiter la baisse des dotations qui reste néanmoins très importante.

La dotation globale de fonctionnement a diminué de 41 % (190 058 €) depuis 2013. Son montant était alors de 321 660 €.

Evolution du Fond National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales - F.P.I.C (Prélèvement et reversement). Ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines communautés ou communes isolées pour les redistribuer à des collectivités moins favorisées. Son objectif est de limiter les disparités par le biais de la solidarité des collectivités. Ainsi chaque territoire peut faire l'objet d'un prélèvement et/ou d'un versement en fonction de son potentiel fiscal.

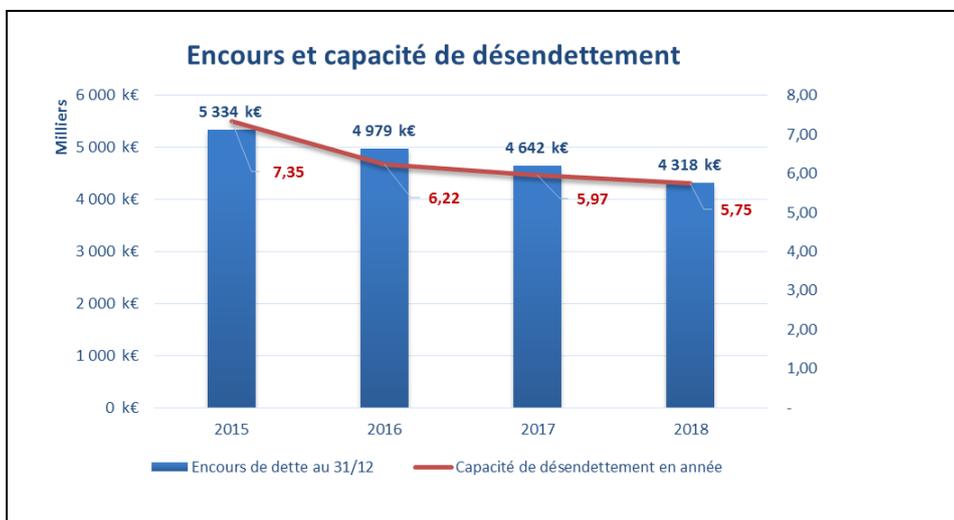
Les fonds sont ensuite redistribués en fonction notamment de l'effort fiscal.



- Encours de la dette et capacité d'endettement

La capacité de désendettement qui correspond à l'encours de la dette au 31 décembre de l'année N (capital des emprunts restant dû) divisé par le montant de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement) reflète la « santé » de la collectivité. Elle est de 5.75 années pour notre Communauté de Communes. Selon les cabinets comptables, si ce ratio est aux alentours de 10 ans, la situation est considérée comme saine, il ne devrait jamais excéder 15 ans.

Budget général



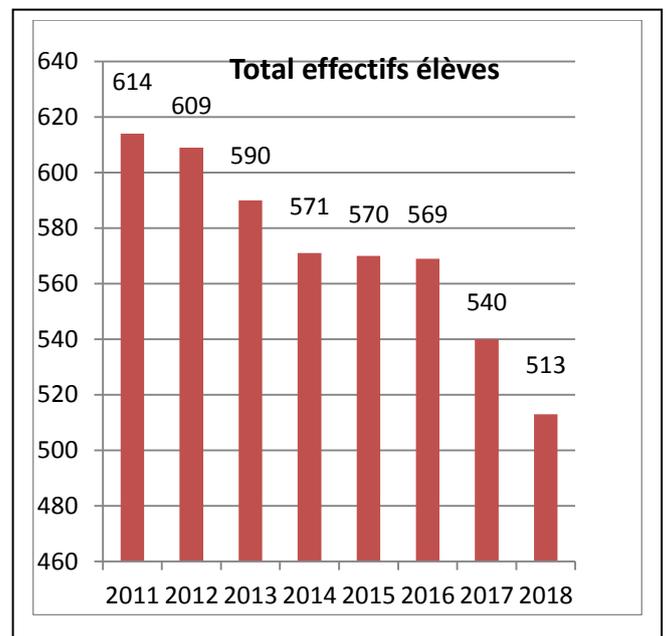
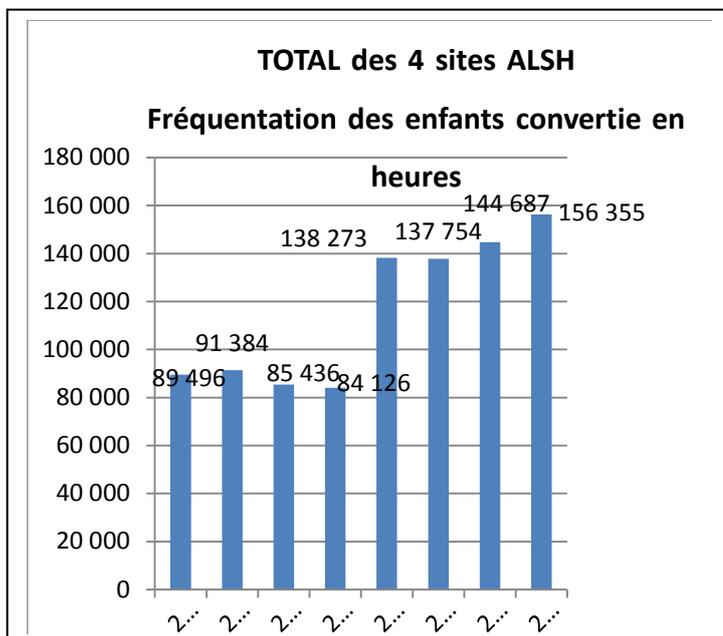
## Avec les budgets annexes

Sur le CA 2018 en €	Budget Général	BA Assainissement	BA SPANC	BA Chauffage	BA Log Temp	BA Natura 2000	BA Ferme Perris	BA Bâtiment PFC	BA ZA	Consolidé
Solde de fonctionnement	1 604 812 €	50 349 €	8 458 €	32 757 €	-17 431 €	-98 334 €	4 520 €	227 378 €	19 029 €	1 831 538 €
Solde d'investissement	-810 747 €	154 660 €	14 851 €	-31 776 €	-14 008 €	-4 048 €	-4 450 €	-38 084 €	-128 740 €	-862 341 €
<b>Solde Global de Clôture hors RAR</b>	<b>794 065 €</b>	<b>205 009 €</b>	<b>23 309 €</b>	<b>981 €</b>	<b>-31 439 €</b>	<b>-102 383 €</b>	<b>70 €</b>	<b>189 294 €</b>	<b>-109 712 €</b>	<b>969 196 €</b>
Epargne brute	750 864 €	182 268 €	-14 413 €	67 423 €	353 €	195 211 €	8 150 €	107 175 €	-373 €	1 296 658 €
Encours de dette	4 317 529 €	2 511 349 €	0 €	745 271 €	69 687 €	0 €	70 593 €	570 192 €	149 660 €	8 434 280 €
Capacité de désendettement	5,75	13,78	0,00	11,05	197,24	0,00	8,66	5,32	n.d	6,50

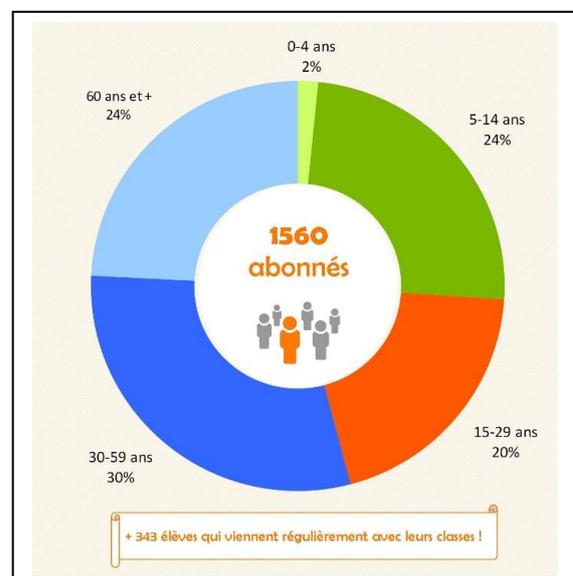
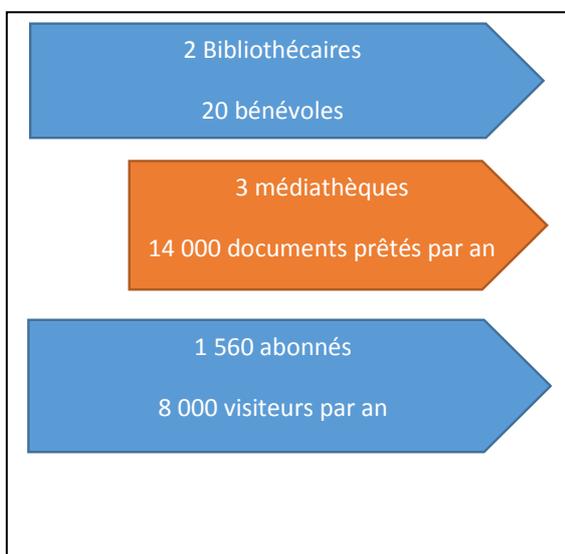
La situation financière de la communauté de commune est acceptable et saine. Ce constat est renforcé au regard des investissements réalisés (groupes scolaires, médiathèques, piscine, maison des services, logements, chaufferie, stations et réseaux d'assainissement.....)

### Zoom sur quelques services

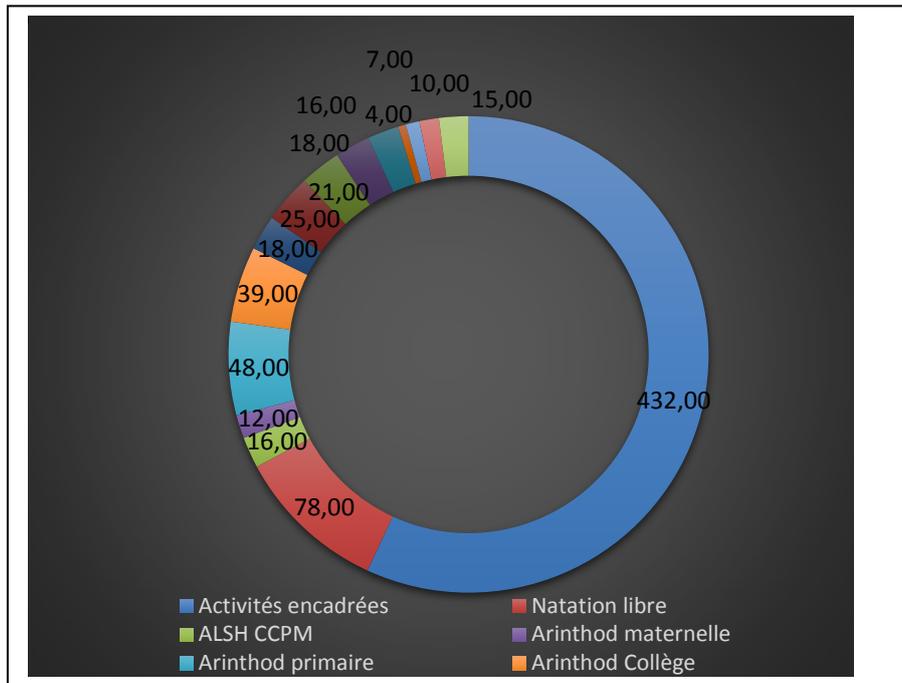
- Compétence scolaire et périscolaire



- Les médiathèques



- **Occupation du bassin de natation saison 2018/2019 - nombre de séances ou de participants**



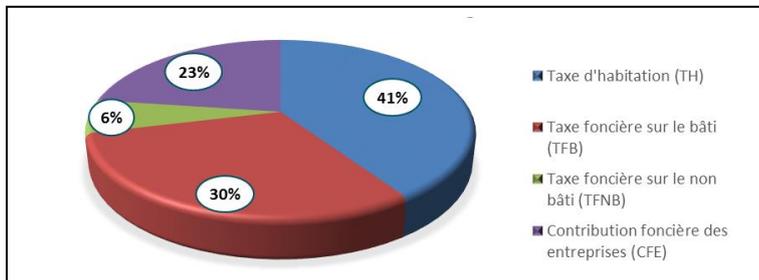
Les activités encadrées correspondent à tous les créneaux d'aquagym, d'apprentissage à la natation enfant et adultes ou aux cours de fonctionnement

Les quelques éléments présentés éclairent l'activité de la Communauté de Communes, la nature des dépenses et des recettes.

Après que le Président ait quitté la salle, le conseil communautaire par 30 présents 30 voix pour approuvent et votent le compte administratif 2018.

**VOTE des taux de fiscalité**

Le Président présente la répartition du produit fiscal 2018 et propose de reconduire les taux votés en 2018.



Taxe d'habitation :	13.69 %
Taxe foncière (bâti) :	10.13 %
Taxe foncière (non bâti) :	22.79 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	22.97 %

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition qui relève des services des impôts, le produit fiscal attendu serait le suivant :

	Bases imposition 2018	Taux votés 2018	Produit 2018	Produit 2019 attendu
Taxe habitation	7 869 000	13.69 %	1 077 266.00 €	1 125 318.00 €
Taxe foncière bâti	7 276 000	10.13 %	737 059.00 €	757 521.00 €
Taxe foncière non bâti	609 500	22.79 %	138 905.00 €	142 004.00 €
CFE	2 620 000	22.97 %	601 959.00 €	613 934.00 €

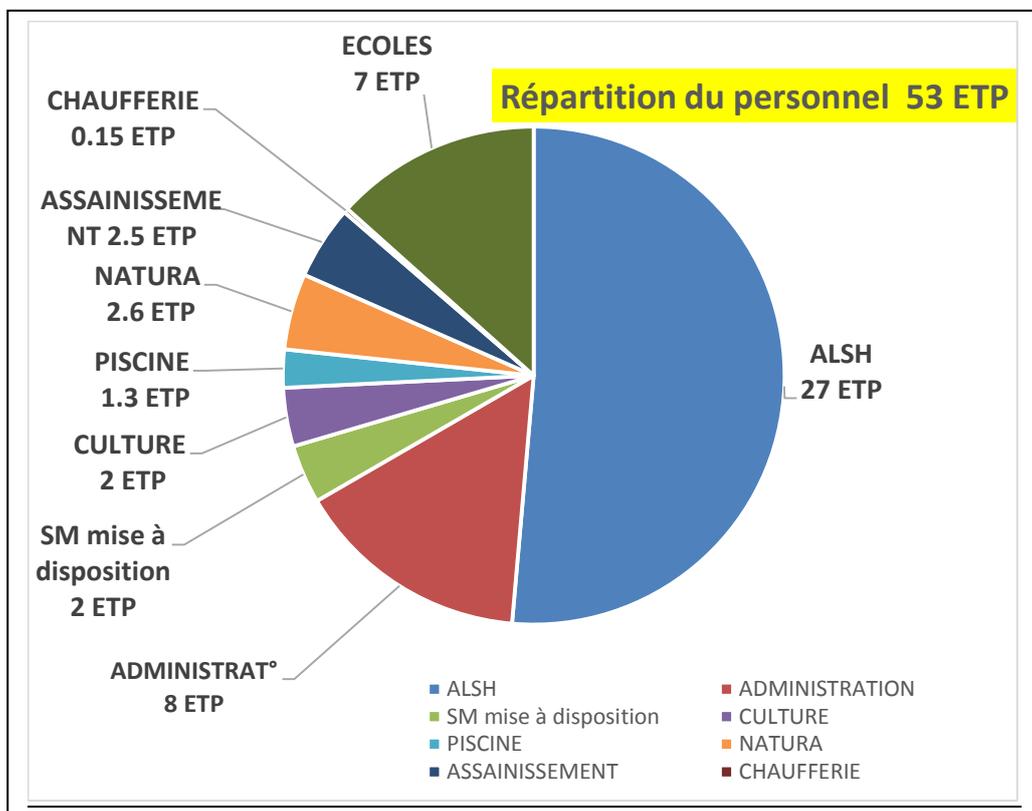
A l'unanimité, le conseil communautaire décide que les taux de fiscalité 2019 seront identiques à ceux de 2018 soit

Taxe d'habitation :	13.69 %
Taxe foncière (bâti) :	10.13 %
Taxe foncière (non bâti) :	22.79 %
Cotisation Foncière des Entreprises :	22.97 %

## **VOTE** du budget primitif - Budget général – exercice 2019.

Chaque chapitre en section de fonctionnement et opération en investissement sont présentés en détail et l'évolution de quelques articles par rapport aux montants réalisés en 2018 est expliquée. Les modifications sont principalement dues à des imputations comptables différentes et à la prise en compte des salaires bruts et charges sur une année complète pour les agents recrutés en 2018. Les arrêts maladies et le personnel mis à disposition (2 secrétaires de mairie) « gonflent » le chapitre 012 : charges de personnel. La garantie statutaire souscrite auprès de l'assureur SMACL permet le remboursement du traitement brut et charge de l'agent placé en maladie mais avec du décalage, les collectivités bénéficiant des mises à disposition, les budgets annexes remboursent également les montants engagés.

Zoom sur le personnel 2019 convertis en équivalent temps plein représentant environ 80 feuilles de paie par mois



Les prévisions budgétaires 2019 s'équilibrent, en section de fonctionnement à 6 502 979 € et celle d'investissement à 6 364 901 €.

Les conseillers communautaires votent par 31 membres présents 1 abstention 0 voix contre et 30 voix pour le budget primitif 2019 tel que présenté.

## **AFFAIRES ECONOMIQUES :**

- Règlement d'intervention pour le développement économique.

Ce point sera traité ultérieurement mais le Président indique d'ores et déjà que ce document permettra d'octroyer des aides aux futures entreprises qui en feraient la demande sous forme d'avances remboursables à taux 0 (prêt d'honneur pouvant rentrer comme apport propre dans les plans de financement exigé par les banques).

## **POINT TOURISME :**

- Demande de subvention étude camping Thoirette et Saint Julien.

Sur le budget, figurent le montant de l'étude estimée à 30 000 € TTC et celui des subventions qu'il conviendra de solliciter pour 18400 €.

- Validation de la mise en place du service de vélo à assistance électrique de mai à septembre.

Considérant la mise en place et l'importance croissante de la filière « lacs rivières et cascades » au sein des différents EPCI du territoire dont la Communauté de Communes et pour palier la carence locale en matière de location de vélos à assistance électrique (VAE), proposer ce service à la population et aux touristes présente un intérêt. Le marché de location de 8 VAE adultes et 2 VAE enfants, accessoires et charrettes enfant représenterait une dépense de 18 000 € et bénéficierait de subventions Leader à hauteur de 64 %.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de mettre en place ce service durant les mois d'été et débat sur sa tarification synthétisée dans le tableau ci-dessous :

PRESTATION	ADULTE			ENFANT à partir de 8 ans et jusqu'à pouvoir être en capacité de conduire un vélo adulte taille S GRATUIT POUR LES MOINS DE 8 ANS		
	LOC 1/2 JOURNEE	LOC JOURNEE	LOC WE vendredi soir 18H au dimanche soir 18H OU DU SAMEDI 9H AU DIMANCHE SOIR 18H	LOC 1/2 JOURNEE	LOC JOURNEE	LOC WE vendredi soir 18H au dimanche soir 18H OU DU SAMEDI 9H AU DIMANCHE SOIR 18H
location sèche VTAE	18,00 €	30,00 €	60,00 €	15,00 €	25,00 €	45,00 €
location guidée durée de visite 2h Prix VG +loc vélos	15,00 €	NON	NON	12,00 €	NON	NON
Location carriole	5,00 €	8,00 €	15,00 €	-	-	-
Location Porte BB	3,00 €	5,00 €	NON	-	-	-
Casque	GRATUIT			GRATUIT ET OBLIGATOIRE JUSQU A 12 ANS		
Sacoche Cyclonautes	5,00 €	5,00 €	10,00 €			

Ces tarifs sont très inférieurs à ceux pratiqués par d'autres organismes. La possibilité de régler par chèque vacances sera étudiée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les accessoires (carriole, porte BB et sacoche) seront mis à disposition de manière gratuite et que les autres prestations seront facturées selon les tarifs ci-dessus.

- Réouverture du Point I.

Depuis ce jour, le point I à ARINTHOD est ré-ouvert. Une permanence le mercredi matin à VAL SURAN (Saint-Julien) est prévue. Des visites guidées « découvertes de produits locaux » et du patrimoine enrichissent le programme d'animations.

N'hésitez pas à venir le découvrir et contacter Laure THUILLIER au point I ou l'office de tourisme du Pays des Lacs Petite Montagne.

Quelques dates à inscrire sur les agendas : les 26 et 27 avril 2019 : l'Ain de fermes en fermes – 6 producteurs du territoire communautaire ouvrent leurs portes.

Le 18 mai à GIGNY : fête de la nature.

#### **INTERCOMMUNALITE :** Projet de fusion – Point sur l'avancement du dossier.

Les conseillers municipaux sont invités à participer à l'un ou l'autre des ateliers prévus le 18 avril 2019 à ORGLET ou le 25 avril 2019 à CLAIRVAUX, le programme est totalement identique quel que soit le jour choisi.

Ils sont également invités à participer à une visite des territoires des 4 EPCI et d'échanges le samedi 11 mai. Un circuit en bus est organisé.

Toutes les informations nécessaires leur sont transmises par l'intermédiaire des Maires que le Président remercie de leur implication et de leur promptitude à distribuer les lettres car un coupon-réponse est à retourner.

La problématique des envois par mails est évoquée. La majorité des Maires étant favorables, les secrétariats de mairies seront contactés pour les obtenir.

Madame GRAS qui suit le dossier fusion fait part de ses remarques à propos d'un article paru sur l'Echo de la Petite Montagne. Elle souligne que le choix de faire appel à un cabinet pour accompagner la démarche ne relève pas des délais (très courts) mais du besoin d'une vision extérieure et complémentaire sur plusieurs points.

#### **AFFAIRES DIVERSES.**

Suite aux échanges avec Monsieur le Préfet et le conseil communautaire du 21 mars 2019, le Président souhaite répondre à Madame la conseillère communautaire suppléante par rapport au projet d'assainissement sur la commune de GIGNY. Il précise qu'il s'agit de gros travaux, réhabilitation de la station et non d'entretien courant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22 heures 30, en invitant chacun à participer à l'inauguration des tiers-lieux le 12 avril à ARINTHOD, le 13 avril à SAINT-JULIEN, le 14 avril à AROMAS et au-delà à relayer le concept « c'est avec les habitants et pour eux, que ces lieux sont mis en place. »